

**Délibération du conseil municipal du 21 janvier 2025 - N°D2025\_05**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 23 janvier 2025**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 9 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Quorum atteint

Absents : 2

Votants : 17

Secrétaire de séance : LAURENSEN David

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric		X
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

**OBJET : BOULODROME – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AU TITRE DU PLAN FORÊT-BOIS 2023-2027**

Monsieur le maire rappelle les décisions du conseil municipal suivantes :

- délibération n°D2023\_14 du 28/03/2023 concernant le lancement du projet de construction d'un boulodrome ;
- délibération n° D2023\_14 du 21/09/2023 attribuant le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du boulodrome ;

CONSIDÉRANT l'avancement du projet en phase APS / APD ;

VU le projet de boulodrome d'une structure qualitative en bois local ainsi que d'isolations biosourcées pour un montant estimé à 214 000 € HT ;

VU la possibilité d'être éligible au dispositif « construire ou rénover un bâtiment avec du bois local » ;

CONSIDÉRANT qu'une délibération du conseil municipal est une pièce obligatoire pour cette demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.